

Communiqué de presse

PROTECTION DES POLLINISATEURS ET PESTICIDES : L'EUROPE FAIT FAUSSE ROUTE

PARIS LE 17 FÉVRIER 2021. Quatre ONG européennes dont POLLINIS ont adressé une lettre ouverte à la Commission européenne pour faire part de leurs doutes quant aux choix techniques et scientifiques actuels de l'EFSA, l'autorité sanitaire européenne, dans le cadre de la révision des protocoles visant à déterminer la toxicité réelle des pesticides pour les pollinisateurs en vue d'obtenir leur homologation.

Avec Apimondia, BeeLife et Pesticide Action Network (PAN), POLLINIS a interpellé cette semaine Frans Timmermans, vice-présidente exécutif de la Commission européenne, et Stella Kyriakides, commissaire européenne à la Santé, pour dénoncer les choix techniques et scientifiques de l'EFSA, autorité sanitaire européenne, en charge de cette révision.

Pour mémoire, l'EFSA est en train de réviser les « lignes directrices pour les abeilles » qu'elle avait publiées en 2013, au terme d'un processus de mise à jour scientifique, et qui représentaient une avancée majeure pour la protection des pollinisateurs en Europe. Contestées par l'agrochimie - qui craint de voir la commercialisation de nombreux pesticides remise en cause - ces nouveaux « tests abeilles » n'ont jamais été adoptés par les États membres. Pour sortir de ce blocage, la Commission européenne a demandé en 2019 leur « révision ».

Alors que ce processus devrait s'achever au mois de mars, les quatre ONG, qui font partie du comité consultatif de l'EFSA, s'inquiètent de la tournure prise par les discussions lors d'une réunion le 13 janvier dernier. L'EFSA a exposé sa méthodologie, notamment pour fixer les objectifs de protection des abeilles domestiques et le calcul du seuil de mortalité qui serait considéré comme acceptable pour une colonie d'abeilles sous l'effet d'un pesticide.

Afin de calculer la variabilité naturelle des dimensions des colonies d'abeilles, l'EFSA a mené des simulations avec un modèle appelé « BEEHAVE », un outil de modélisation controversé, cofinancé par l'agrochimiste Syngenta, qui simplifie à outrance la réalité des conditions dans la nature et prend comme base de référence un milieu déjà contaminé par les pesticides. Les résultats de ces simulations ont été vérifiés en les comparant aux données provenant des colonies de contrôle (utilisées dans les tests pour l'homologation des pesticides), des colonies de taille réduite, créées artificiellement de manière standardisée, qui ont peu à voir avec une colonie réelle.

Pour sa part, les firmes agrochimiques arguent de difficultés techniques pour la mise en œuvre des tests à un niveau protecteur, évoquant des tests « irréalisables » et « trop coûteux ». Les ONG, qui proposent dans leur courrier des solutions alternatives - comme le recours à un autre modèle en phase finale de développement (ApisRAM) ou de prendre comme tests de référence non pas les tests en plein champ mais ceux en laboratoire ou en serre -, demandent à la Commission de rester ferme sur la priorité à donner à une protection élevée des pollinisateurs, y compris des bourdons et des abeilles solitaires, espèces sauvages sur lesquels les pesticides doivent également être testés mais qui sont peu évoquées dans les discussions en cours, alors même qu'elles sont confrontées à un déclin dramatique à travers l'Europe.

« Une législation plus permissive serait une catastrophe environnementale et sanitaire puisqu'elle précipiterait la disparition en cours des pollinisateurs, ces insectes indispensables aux cultures européennes et donc à notre sécurité alimentaire, rappelle Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS. L'industrie agrochimique défend actuellement l'idée que les tests abeilles sont « trop coûteux » et trop compliqués techniquement et qu'il faudrait donc abaisser les niveaux de protection... C'est une aberration à laquelle les États membres doivent s'opposer. Il n'est pas question d'affaiblir le

niveau de protection pour rendre plus simple la réalisation des tests : le but des « tests abeilles » est précisément de préserver les pollinisateurs ! »

Une nouvelle réunion organisée par la Commission doit se tenir le 23 février pour évoquer les prochaines étapes de la définition des objectifs de protection spécifiques pour les abeilles.

DOSSIER DE PRESSE

> Lettre à la Commission européenne :

<https://www.pollinis.org/admin/wp-content/uploads/2021/02/20210208-letter-kyriakidestimmermans-on-bgd-and-spgs-pan-beelife-apimondia-pollinis.pdf>

> Rapport de POLLINIS sur le blocage des tests abeilles :

<https://www.pollinis.org/publications/rapport-de-pollinis-sur-le-blocage-au-niveau-europeen-des-tests-abeilles/>

> Rapport de POLLINIS sur le lobbying des firmes de l'agrochimie dans le cadre de la révision des lignes directrices de l'EFSA :

<https://www.pollinis.org/publications/note-de-synthese-de-pollinis-sur-lintense-lobbying-des-firmes-de-lagrochimie/>

> Sur l'action en justice de POLLINIS sur les tests abeilles :

<https://www.pollinis.org/publications/transparence-et-tests-abeilles-pollinis-attaque-la-commission-europeenne/>

CONTACT : Julie Pecheur
06 74 55 81 81 -juliep@pollinis.org